

COMMUNE DE ST SYMPHORIEN SUR COISE  
Place du Marché  
69590 St Symphorien sur Coise

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS ET  
DÉLIBÉRATIONS

PW  


Département du Rhône

**N° : 2023-07-02-Décision**

**OBJET** : Décision ester en justice

Le Maire de la Commune de Saint Symphorien Sur Coise,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-26 ;

**Vu** la délibération du conseil municipal en date du 04 juin 2020 portant délégation au titre des articles L.2122-22 du code général des collectivités territoriales et L.212-34 du code du patrimoine

**CONSIDÉRANT** que par requête en date du 21 avril 2023, Monsieur Pavot a contesté l'arrêté n° 2022-660 portant interruption de travaux adopté par le Maire de SAINT SYMPHORIEN SUR COISE le 28 novembre 2022 ainsi que la décision implicite de rejet du recours administratif formé par Monsieur PAVOT le 27 janvier 2023 et demandait notamment à la juridiction administrative :

- D'annuler l'arrêté n° 2022-660 portant interruption de travaux ;
- De condamner la commune de Saint-Symphorien-sur-Coise à lui verser la somme de 3.000 euros au titre de l'article L. 761 - 1 du Code de justice administrative.

Article 1er : De défendre la commune dans l'action intentée contre elle devant le tribunal administratif de Lyon portant les références DOSSIER 2303286-2 - Monsieur Eric PAVOT/ Saint SYMPHORIEN SUR COISE, tant en première instance, en appel ou en cassation.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et le receveur Municipal sont en charge, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision sera transmise au contrôle de légalité et transcrite au registre des délibérations de la commune.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et/ou de sa notification et de sa publication.

Fait à Saint Symphorien sur Coise,

Le 06 juillet 2023,

 Maire,  
